

Jeu de l'as de cœur (tirage)
Règles de participation et de fonctionnement
Par FLO FM 96,5

1. DESCRIPTION GÉNÉRALE

- a. À la première semaine, toutes les cartes d'un jeu de cartes régulier sont placées dans des enveloppes individuelles qui sont numérotées au hasard de 1 à 52. Le gagnant aura l'occasion de choisir une enveloppe parmi celles restantes. Donc, pour le gagnant de la semaine 1, 52 enveloppes sont disponibles. Pour celui de la semaine 2, 51 enveloppes sont disponibles. Pour celui de la semaine 3, 50 enveloppes sont disponibles et ainsi de suite jusqu'à ce que **l'as de cœur** soit révélé. Le tirage de **l'as de cœur** peut donc s'étaler sur un maximum de 52 semaines, soit le nombre d'enveloppes disponibles au départ. Le nombre de carte initial peut être moindre s'il y a plusieurs jeux réalisés au cours de l'année de référence de la licence.;
- b. Le tirage se fait les vendredis à 18h15 en direct des studios de Rimouski ou, dans certains cas, au Colisée de Rimouski et ce, devant un minimum de 3 témoins;
- c. Un billet sera tiré chaque semaine et le gagnant remporte automatiquement vingt pour cent (20 %) des ventes hebdomadaires. De plus, s'il choisit l'enveloppe qui contient **l'as de cœur**, il remporte également la valeur du lot cumulé;
- d. Si le lot cumulé n'est pas gagné, trente pourcent (30 %) des ventes hebdomadaires sont ajoutées au lot cumulatif pour le prochain tirage;
- e. À la semaine no. 1, le lot cumulatif débutera à 5 000.00 \$ (investissement de FLO FM 96,5);
- f. Tous les billets du tirage seront détruits les lundis à 9h00, et ce, chaque semaine;
- g. L'acheteur est responsable d'inscrire lui-même son nom et numéro de téléphone. Si le billet tiré comporte des informations illisibles, le numéro séquentiel du billet sera annoncé et le gagnant dispose de 24 heures pour appeler la responsable du jeu (581.246.7956). Au terme du délai, le billet sera ANNULÉ et un nouveau billet sera tiré le lendemain, soit le samedi à 18h15.
- h. Si un coupon sans information est pigé (sans nom, ni numéro de téléphone) ce dernier sera détruit puisqu'il est de la responsabilité du participant de bien remplir ses coupons.
- i. Si la mauvaise partie du coupon est pigée, soit la partie qui aurait dû être conservée par le participant, ce dernier sera détruit puisqu'il est de la responsabilité du participant de mettre le bon coupon dans la boîte et de conserver précieusement l'autre partie.

2. POINTS DE VENTE

- a. Il y a trois principaux points de vente.
 - Studio de Rimouski : 323, Montée Industrielle et commerciale
 - Studio de Mont-Joli : 1760 boul. Gaboury (Galerie Mont-Joli) local 500
 - Colisée de Rimouski : 111, 2e Rue Ouest, Rimouski, QC G5L 1P2
- b. Advenant le cas où l'achalandage deviendrait trop important, des points de vente pourraient être ajoutés chez certains détaillants dans les municipalités des MRC de La Mitis et Rimouski-Neigette;
- c. Si tel est le cas, des annonces seront faites sur nos ondes et sur notre site Internet afin d'en aviser la population.
- d. Pour se procurer un billet, il est aussi possible d'effectuer un paiement en ligne via le site www.flofm.ca dans la rubrique de « **L'as de cœur** » à la section « billetterie ».

3. VENTE DES BILLETS DE TIRAGE

- a. Les billets sont vendus au coût unitaire de 3\$. Pour effectuer un paiement en ligne, un frais transactionnel est ajouté au montant à payer et ce, en fonction de l'une des 3 options d'achat retenues :

Option 1) 1 billet = 3,00\$ (coût billet) + ,40\$ (frais transactionnel) = 3,40\$
Option 2) 3 billets = 9,00\$ (coût billets) + ,57\$ (frais transactionnel) = 9,57\$
Option 3) 6 billets = 18,00\$ (coût billets) + ,83\$ (frais transactionnel) = 18,83\$

**Le montant des frais transactionnels à payer peut changer si la plateforme venait à modifier ses frais. Lesdits changements seront annoncés sur le site Internet de FLO.*

- b. Les billets pour le tirage sont en vente à partir du samedi 12h00 - s'il n'y a pas de reprise de tirage - et ce, jusqu'à la fermeture des principaux points de vente la veille du tirage, soit le jeudi 12h00. Le paiement en ligne est aussi possible du samedi 12h00 au jeudi 23h55. Il n'y a pas de vente le vendredi ni le samedi en avant-midi. En cas de reprise du tirage, la vente des billets débute le dimanche à midi.
- c. L'acheteur est responsable d'inscrire lui-même, de façon claire et complète, son nom et son numéro de téléphone sur tous les billets achetés dans les points de vente;
- d. Le talon de billet et une pièce d'identité avec photo seront la preuve d'identité principale pour réclamer le prix en chèque. Pour les billets reçus via votre adresse courriel, le numéro de confirmation de la transaction fait office de talon de billet. Aucun prix ne sera payé à moins que le talon de billet ou le numéro de confirmation de la transaction et une pièce d'identité avec photo soient fournies;

- e. La vente des billets est réservée aux personnes âgées de 18 ans ou plus;
- f. Les employés de FLO FM 96,5 ainsi que les personnes résidant à la même adresse que ceux-ci ne peuvent participer au tirage;
- g. Pour se procurer un billet, il est possible de le faire en personne aux lieux de distribution. Il est aussi possible d'effectuer un paiement en ligne via le site www.flofm.ca dans la rubrique de « **l'as de cœur** » à la section « billetterie ».

4. LE GAGNANT

- a. Le gagnant n'a pas à être présent au tirage pour gagner. Cependant, il est de sa responsabilité que les informations indiquées sur les talons soient claires et complètes afin que nous puissions le joindre;
- b. Le gagnant sera contacté par téléphone et deux options s'offrent à lui pour sélectionner sa carte pour le tirage.
 - i. **Option no. 1** : le gagnant choisit lui-même une enveloppe numérotée parmi les enveloppes restantes du tirage et la carte se trouvant dans cette enveloppe sera révélée;
 - ii. **Option no. 2** : le gagnant demande le boulier pour choisir au hasard une enveloppe numérotée parmi les enveloppes restantes du tirage. La boule qui sortira du boulier correspondra à l'enveloppe numérotée choisie au hasard et la carte se trouvant dans cette enveloppe sera révélée.
- c. La personne gagnante doit se présenter, sur les heures ouvrables, au bureau administratif de la station avec la 2^e portion du billet, ou son numéro de confirmation de transaction ainsi que sa pièce d'identité, afin de pouvoir récupérer son prix.
- d. Si le gagnant n'est pas joignable dans les 3 minutes suivant le tirage, le gagnant perdra le privilège de choisir entre l'option no.1 et l'option no.2. Le boulier (option 2) sera utilisé pour sélectionner une enveloppe numérotée au hasard et la carte se trouvant dans cette enveloppe sera révélée. Pour pouvoir réclamer ses gains, le gagnant aura jusqu'au samedi, à 11:30:00, pour contacter FLO FM 96,5 (581.246.7956). Une première validation téléphonique sera effectuée. Si la personne pigée ne s'est pas manifestée pour réclamer son prix au jour et à l'heure indiqués selon cette clause, un autre billet sera tiré le samedi à 18h15.
- e. Dans tous les cas, le gagnant sera annoncé verbalement en ondes et le tirage sera diffusé sur les plateformes numériques;
- f. Si le nom et/ou le numéro de téléphone sont illisibles, le numéro séquentiel du billet sera la seule option qui permettra d'identifier le gagnant.